

N°DCA-2024-005

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
15
- Pouvoir :
1
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**EXPERIMENTATION D'ELARGISSEMENT DU DELAI DE RECRUTEMENT DE
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE POUR LE CIS ETRETAT**

Le 21 mars 2024, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Claire GUEROULT, Dominique TESSIER.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Patricia RENOUE.

MM. Pierre AUBRY, Jean-Michel MAUGER.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Thierry LEMARIE.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoir :

Monsieur Nicolas ROULY à Monsieur Bastien CORITON.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée.

MM. Gérard COLIN – représenté, Guillaume COUTEY – représenté, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, le Lieutenant-Colonel Chris CHISLARD, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE - représenté, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur départemental par intérim.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions de secours</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Certains Centres d'incendie et de secours (Cis) de notre territoire rencontrent des difficultés de recrutement ; le centre de secours d'Étretat n'est pas épargné par cette situation. Effectivement, la saturation touristique connue par la station balnéaire a entraîné, sur ces dernières années, une fuite de ses résidents permanents.

La population au dernier recensement était de 1240 habitants ; les projections du prochain recensement indiquent un nombre d'habitants sous la barre des 900 habitants. Ceci est complété par une augmentation très importante du foncier, couplée à une baisse importante de l'offre locative remplacée par des logements touristiques.

Au vu de cette situation, il est proposé d'ouvrir le champ du recrutement pour ce centre, en expérimentation, de la manière suivante :

- élargissement du périmètre de recrutement à 20 minutes autour du secteur de recrutement du Cis Etretat,
- seront recrutées dans ces effectifs uniquement les personnes étant à plus de 8 minutes du centre de secours dépendant de leur lieu d'habitation,
- les agents recrutés s'engagent à réaliser leurs astreintes sur le secteur d'Étretat, et pourront être logés dans des chambres mises à disposition par la ville d'Étretat à proximité immédiate du centre de secours.

L'objectif de cette expérimentation pour une durée de 2 ans est de permettre d'ouvrir un nouveau champ de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires et ainsi assurer les activités opérationnelles. Un bilan intermédiaire sera produit à l'issue de la 1^{ère} année de mise en œuvre.

Ainsi, il vous est proposé :

- de vous prononcer sur l'élargissement du secteur de recrutement à titre expérimental pour ce centre de secours.
- d'autoriser le Président à signer tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Lors de sa séance du 14 mars 2024, les membres du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable à l'unanimité.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20240321-DCA-2024-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Affichage : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 28/03/2024
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER